

## 50 Ans du FNAS

Paris du 24 au 27 novembre 2023 hébergement compris

Horaire d'arrivée à Paris le 24/11 :  avant 16h00  avant 18h30

Nom de l'ouvrant droit .....

Prénom ..... N° d'ouvrant droit .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mobile ..... Date de naissance .....

Adresse électronique .....

Profession .....  Intermittent  Permanent (CDI, CDD,  
contrats aidés...)

Transport :  Train  Autre transport

Je voyage seul(e) et souhaite  une chambre individuelle  
(Supp. 100 €)  une chambre double à partager

Fin des visites le dimanche 26 à 17h30 : Départ  le 26/11 avant le dîner  le 27/11 au matin  
(hôtel nuit du 26 au 27)

Je suis représentant(e) du personnel et me suis inscrit(e) à la journée d'étude du 27 novembre

Si vous souhaitez participer aux visites sans hébergement merci de prendre contact avec le FNAS par mail  
[automne@fnas.net](mailto:automne@fnas.net)

Nom des participants au séjour	Prénom	Né(e) le	Ayant droit

Nombre de participants .....

### Joindre à votre envoi :

- > Chèque de caution de 50% du montant total (150€ par participant), libellé à l'ordre du FNAS
- > Autres documents (voir page suivante)

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de ce séjour (consultables sur le site fnas.net).**

Fait le , à Signature

Les informations recueillies sont nécessaires à la constitution de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services du FNAS.  
Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.  
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Délégué Général du FNAS.

## 50 Ans du FNAS

Paris du 24 au 27 novembre 2023 hébergement compris

### Validité de votre demande

- Vos droits doivent être ouverts à la date de réception de votre demande d'inscription

### Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les couples non mariés
- Copie intégrale du ou des livrets de famille dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (à fournir une seule fois pour l'inscription des membres du foyer)
- Un justificatif de vie commune pour les couples non mariés (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'un RIB ou RIP de compte joint, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) et la copie de la pièce d'identité du conjoint (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint).
- Un certificat de scolarité pour les enfants majeurs
- Un RIB (si vous souhaitez un règlement de prise en charge par virement).

Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les envoyer de nouveau.

#### Dans certains cas

Compte tenu du décalage entre le moment où le travail est effectué et celui où le FNAS reçoit les informations des entreprises, il peut se faire que dans certains cas (incertitudes sur les temps de travail pour les salariés intermittents, ou périodes tangentées d'ouverture de droits pour les autres salariés), pour ne pas pénaliser le salarié, le FNAS lui demande de produire son ou ses dernier(s) bulletin(s) de salaire.